

Image not found or type unknown



Crédit bail camion et accident

Par **DArco Christiane**, le **14/03/2017** à **23:47**

Bonjour

J'ai arrêté de payer les mensualités du crédit bail en mai 1987 à la suite de mon accident le camion est resté en réparation à la carrosserie, les assurances auraient dûes prendre le relais pour les paiements et la solovam m'a mis au tribunal pour non paiement j'ai été jugée fautive en 1991 avec exécution de payer tous les loyers du camion alors que je ne pouvais plus travailler sans lui. La solovam a mis 3 ans au lieu de 2 pour me faire juger. Le procès est-il valable ?

Merci pour votre réponse.